



**PRÉFET
DE LA RÉGION
RÉUNION**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**SÉCURITÉ
ROUTIÈRE VIVRE,
ENSEMBLE**

Document Général d'Orientations 2023-2027

Table des matières

Le mot du préfet.....	4
1 Présentation de la démarche d'élaboration.....	5
2 Analyse de l'accidentalité.....	5
2.1 Présentation du département.....	5
2.2 Caractéristiques de l'accidentalité.....	6
2.3 Diagnostic partagé.....	10
3 Évaluation du DGO 2018-2022 : retours d'expériences.....	10
3.1 Enjeux du DGO 2018-2022.....	10
3.2 Les actions de prévention au titre des plans départementaux d'actions de sécurité routière (PDASR).....	11
3.3 Retour d'expérience des orientations d'actions.....	11
4 Présentation des enjeux et des orientations d'actions pour 2023-2027.....	14
4.1 Enjeu « Risque routier professionnel ».....	14
4.2 Enjeu « Deux-roues motorisés ».....	15
4.3 Enjeu « Les nouveaux modes de mobilité dite « douce » ».....	18
4.4 Enjeu « Les conduites à risque ».....	19
4.5 Enjeu « Les jeunes ».....	21
5 Présentation des modalités de suivi.....	24
5.1 Suivi du déploiement du DGO.....	24
5.2 Évaluation.....	25
5.3 Communication.....	25
6 Glossaire.....	26
7 Les signataires.....	27

Le mot du préfet



Le document général d'orientations pour la sécurité routière 2023-2027 est la feuille de route des acteurs de notre département dans la lutte contre la délinquance routière et la prévention des accidents de la route.

Il est le résultat d'un travail partenarial engagé avec les services de l'État, les collectivités territoriales et l'ensemble des acteurs de la sécurité routière. Ces acteurs portent chaque année les messages de prévention auprès de nombreux publics. En plus de leurs actions de prévention, les forces de sécurité sont également présentes au quotidien pour réprimer et dissuader la délinquance routière.

Malgré tous ces efforts, le bilan de l'accidentalité est encore beaucoup trop élevé avec 45 tués sur les routes réunionnaises en 2022. Autant de vies brisées, de familles anéanties pour des causes récurrentes : la vitesse, la consommation d'alcool, les stupéfiants.

L'objectif de 0 mort sur nos routes ne sera atteint que lorsque chacun aura pris conscience que la route se partage et que tout manquement aux règles du Code de la route peut provoquer des drames pour les autres et pour soi.

Ainsi, ce document général d'orientations 2023-2027 nous engage les uns aux côtés des autres pour aller encore plus loin et de façon innovante dans la prévention à la sécurité routière, pour ainsi toucher toujours plus de personnes et sauver des vies.

Saint-Denis, le
Le préfet de la région Réunion

Jérôme FILIPPINI

1 Présentation de la démarche d'élaboration

Un grand nombre d'acteurs locaux sont impliqués dans la sécurité routière sur l'île de La Réunion. Qu'il s'agisse des services de l'État, des collectivités territoriales, de nos partenaires associatifs ou du secteur privé, tous ont été sollicités et sont concernés pour l'élaboration de ce DGO.

Cette démarche d'élaboration a commencé par une réunion visant à présenter le bilan de l'accidentalité de 2017 à 2022 à La Réunion. Les partenaires présents ont ainsi pu se faire une idée précise de la situation sur l'île.

5 groupes de travail ont ensuite été organisés, portant sur les 4 enjeux nationaux de sécurité routière pour les années à venir et un enjeu local « la sécurité routière des jeunes ». Les différents partenaires se sont positionnés sur chacun des groupes en fonction de leur appétence dans le domaine.

Un certain nombre d'actions ont émergé de ces groupes, constituant le plan d'action du DGO.

2 Analyse de l'accidentalité

2.1 Présentation du département

La longueur totale du réseau routier du département de la Réunion s'établit à 3 068 kilomètres, se répartissant en 360 kilomètres de routes nationales, 723 kilomètres de routes départementales et 1985 kilomètres de voies communales.

Deux pôles majeurs regroupent l'essentiel des administrations et des activités économiques, Saint-Denis au nord et Saint-Pierre au sud. L'île est ceinturée par un seul axe routier majeur qui concentre l'ensemble du trafic routier. Aux heures pendulaires, la majorité du trafic routier afflue vers ces deux pôles et entraîne un engorgement de la circulation.

Chaque jour ce sont entre 60 000 et 107 000 véhicules qui circulent sur les axes qui mènent à Saint-Denis en venant de l'Ouest (RN1) ou de l'Est (RN2). Sur les axes qui

mènent à Saint-Pierre, on comptabilise entre 70 000 et 80 000 véhicules par jour en venant de l’Ouest (RN1) ou du Sud (RN3). *

Le réseau de transport en commun n’est pas en circuit fermé. Il emprunte les mêmes axes routiers et n’offre pas une alternative efficace aux usagers.

La démographie locale se caractérise par la jeunesse des habitants et leurs origines variées. La consommation d’alcool à La Réunion est de 10L d’alcool pur par habitant de 15 ans ou plus par an (2020). Bien que l’on constate une baisse de la consommation des alcools forts qui représentent 43 % de la consommation en 2020, son corollaire est la hausse de la consommation de bières (30 %).

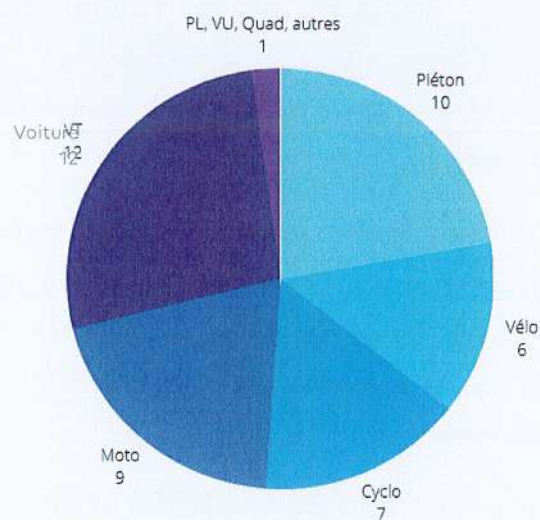
* Source : Région Réunion – données 2019

2.2 Caractéristiques de l’accidentalité

2.2.1. Bilan 2022 (Source ONISR : données non consolidées)

	Accidents corporels	Tués	Blessés	Dont blessés hospitalisés
2022	752	45	909	236
2021	804	42	942	259
Évolution 2022/2021	-6,50 %	+ 7,14 %	-3,50 %	-8,88 %

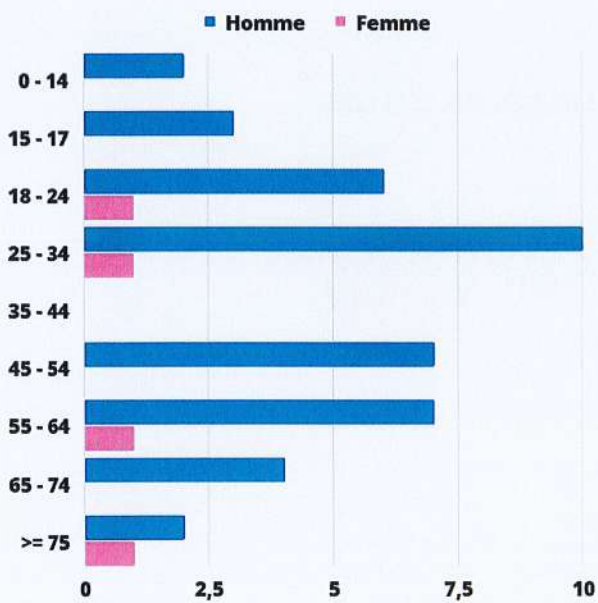
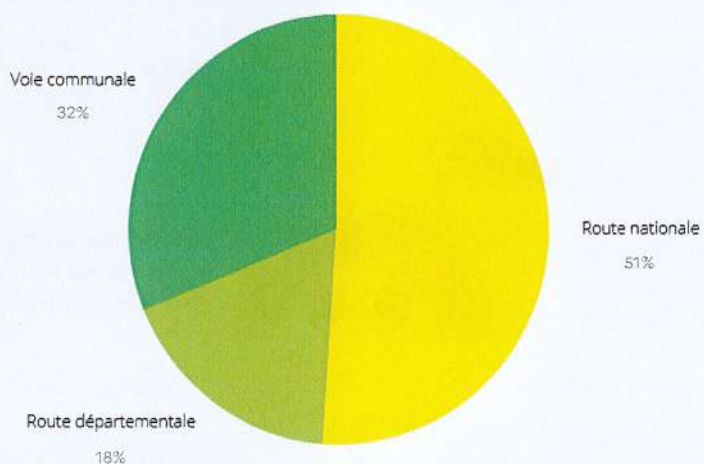
RÉPARTITION DES TUÉS PAR MODE DE DÉPLACEMENT





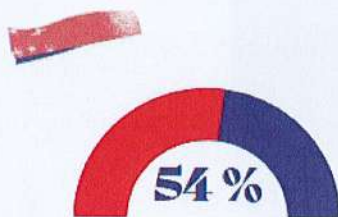
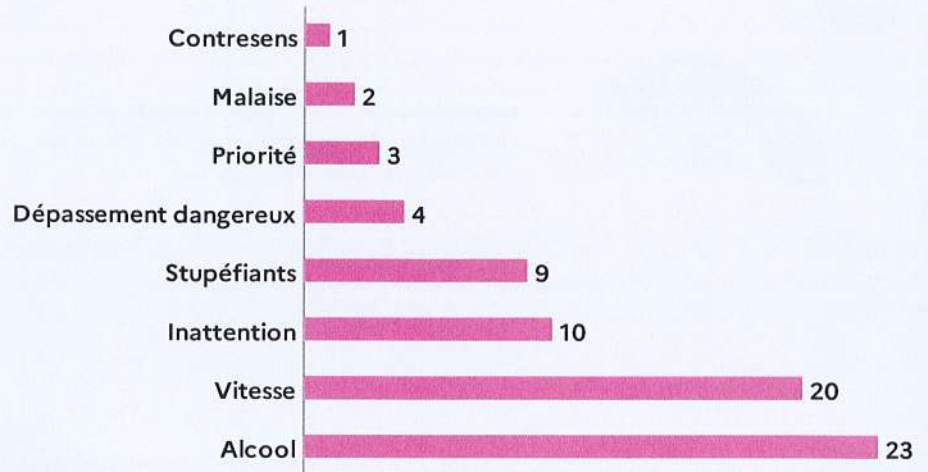
des tués sont des **usagers vulnérables**.
(10 piétons, 6 cyclistes, 7 cyclomotoristes, 9 motocyclistes, 1 quad)

RÉPARTITION DES TUÉS PAR TYPE DE RÉSEAU ROUTIER



RÉPARTITION DES TUÉS PAR ÂGE ET PAR SEXE

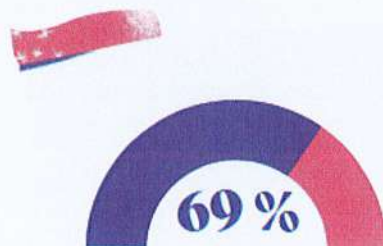
CAUSES DES ACCIDENTS MORTELS



des accidents mortels impliquent un usager sous l'empire de l'alcool contre 19% des accidents corporels.

2.2.2. Bilan 2017 - 2021 :

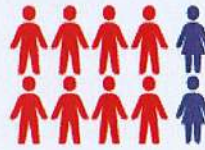
- Une moyenne de **45** morts par an au cours de ces dix dernières années ;
- **219** tués entre 2017 et 2021 ;
- Les 18-44 ans sont les plus touchés (56% des tués) avec un pic de mortalité entre 25 et 34 ans ;



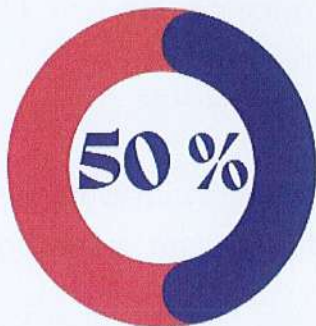
des tués sont des **usagers vulnérables**.
(61 piétons, 8 cyclistes, 29 cyclomotoristes, 54 motocyclistes)



8 personnes tuées sur 10 sont des hommes.



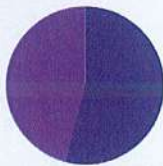
90 % des hommes sont responsables de l'accident mortel



- La part des accidents trajets domicile/travail et promenade/loisirs est équivalente
- C'est également le cas pour les accidents en et hors agglomération
- Le constat est le même en fonction de la période de la journée (jour/nuit)



Jours de semaine
46%



Vendredi à Dimanche et jours fériés
54%

La majorité des accidents mortels ont eu lieu du vendredi au dimanche et les jours fériés.



Chez les hommes, les causes principales d'accident sont :





- la vitesse,
- l'alcool,
- les stupéfiants.



En ce qui concerne les femmes, c'est l'alcool qui arrive en tête mais avec des proportions bien moindres.



- ✓ L'accidentalité à vélo ou en EDPm a fortement augmenté : les usagers de ces modes de déplacement représentent désormais 8 % des tués et 20 % des blessés graves.*
- ✓ Alors qu'on ne comptait qu'un seul accident corporel impliquant un EDPm à La Réunion en 2019, en 2022 ce sont 8 accidents corporels recensés, soit une forte augmentation en 3 ans. 
- ✓ Il n'y a pas de réelle saisonnalité à La Réunion, mais il est constaté une hausse des victimes en juillet en ce qui concerne les modes de déplacements actifs uniquement. 

* Source : ONISR – Chiffres clés (quasi-déf) 2022 France métropolitaine

- ✓ Les conditions météorologiques ne sont pas un facteur aggravant puisque la grande majorité des accidents corporels se produisent en conditions atmosphériques normales.



- ✓ **91 %** des victimes en 2RM sont des **hommes**.
- ✓ Les 18-64 ans représentent 77,7 % des accidents en deux-roues motorisés.

(Source : ONISR)

2.3 Diagnostic partagé

Les statistiques précédentes montrent qu'à La Réunion les usagers vulnérables sont les plus exposés aux accidents mortels et que les hommes sont les plus susceptibles d'être responsables et/ou victimes de ces derniers.

Il est alarmant de constater que la vitesse, l'alcool et les stupéfiants demeurent les principales causes des accidents mortels.

Les jours fériés et les week-ends sont également des périodes plus à risque.

Les chiffres montrent aussi une évolution préoccupante des accidents liés aux modes de déplacement doux.

Enfin, la population réunionnaise étant particulièrement jeune, il convient de poursuivre les efforts de sensibilisation dans tous les domaines envers la jeunesse.

3 Évaluation du DGO 2018-2022 : retours d'expériences

3.1 Enjeux du DGO 2018-2022

Les enjeux retenus pour le précédent DGO étaient les suivants :

- Le risque routier professionnel,
- Les deux-roues motorisés,
- Les seniors,
- Les jeunes,
- Le partage de la voirie,
- L'alcool, les stupéfiants et les distracteurs.

3.2 Les actions de prévention au titre des plans départementaux d'actions de sécurité routière (PDASR)

Dans le cadre des PDASR successifs, de très nombreuses actions de sensibilisation ont été mises en œuvre sur la période 2017/2021, avec une baisse notable en 2020 due à la crise de la Covid-19.

90 actions sur l'enjeu « alcool et stupéfiants »,

34 actions sur l'enjeu « deux-roues motorisés »,

43 actions sur l'enjeu « partage de la voirie ».

À noter également que les 206 autres actions de prévention portaient sur des enjeux multiples.

Au total, ce sont 446 actions qui ont été réalisées au titre des différents PDASR au cours du précédent DGO.

3.3 Retour d'expérience des orientations d'actions

Enjeu « Risque routier professionnel »

Les entreprises ont été sensibilisées aux conséquences et aux impacts des accidents. Plusieurs actions de prévention aux risques routiers professionnels ont été menées, en particulier avec l'association entreprendre pour la sécurité routière au travail (ASSER) qui œuvre depuis 2002 pour la promotion du risque routier en entreprise.

À ce jour, 21 entreprises ont signé la charte des 7 engagements en faveur de la sécurité routière.

Certaines mettent en œuvre des actions régulières pour sensibiliser leurs employés.

La préfecture intervient également auprès des lycées et des apprentis qui sont les travailleurs de demain.

Enjeu « Deux-roues motorisé » (2RM)

Un groupe de travail sur l'enjeu 2RM en outre-mer a été mis en place par la délégation à la sécurité routière (DSR), sous le pilotage du chargé de mission 2RM national. Il a pour objet d'apporter de la connaissance sur le risque 2RM dans les départements d'outre-mer où les accidents de 2RM sont surreprésentés mais également d'échanger sur les pratiques et sur la technicité du 2RM par le biais d'études scientifiques.

Les gestionnaires de voirie ont été sensibilisés à la position des deux-roues dans la circulation et à leurs particularités. Une attention particulière est portée lors de la mise en place de nouveaux aménagements.

Les unités motocyclistes des forces de l'ordre dispensent tout au long de l'année des sessions de formation ou de remise à niveau destinées aux motocyclistes.

Un travail quotidien est mené en partenariat avec les clubs motos et les associations motocyclistes.

Un outil de sensibilisation appelé « Casque-Choc » a été développé par des élèves d'un lycée professionnel. Financé par l'État, une banque et une entreprise privée, il vise à inciter les jeunes au port du casque lors d'opérations de prévention.

Les jeunes conducteurs de deux-roues motorisés sont également sensibilisés à leur vulnérabilité au guidon de leur engin.

Un travail de fond a été mis en place par les forces de l'ordre pour lutter contre le phénomène de rodéos sauvages, localement appelé « pousse ».

Enjeu « Seniors »

Les conditions de circulation et la signalisation ont évoluées considérablement au cours des dernières décennies. Des mises à jour du Code de la route aux personnes titulaires du permis de conduire de longue date ont été réalisées.

Enjeu « Jeunes »

Les infrastructures routières aux abords de certaines écoles ont fait l'objet d'études pour améliorer la sécurité des élèves.

Les établissements scolaires mettent en œuvre chaque année un grand nombre d'actions de sensibilisation auprès des jeunes. Un référent sécurité routière a été nommé dans chaque établissement.

La préfecture intervient également auprès des structures éducatives et des associations pour toucher les jeunes en décrochage scolaire.

Des actions de communication et de prévention sont également menées tout au long de l'année.

Enjeu « Partage de la voirie »

Des aires de covoiturage ont été créées, et l'application « KAROS » a été mise en service à La Réunion pour faciliter et encourager ce mode de déplacement.

Les piétons ont été sensibilisés à la nécessité de se signaler, notamment la nuit, par le port de gilet à haute-visibilité et de vêtements clairs.

Les usagers ont été sensibilisés sur les risques du téléphone au volant et sur les conséquences en cas d'accident.

Les opérations de répression se sont poursuivies.

Enjeu « Alcool, stupéfiants et distracteurs »

Les campagnes de sensibilisation et de communication se sont intensifiées auprès de tous les publics.

Des actions de sensibilisation ont été menées auprès des entreprises pour lutter contre l'alcool au volant.

En plus de ces actions de prévention, les contrôles sur les conduites addictives ont été renforcés.

4 Présentation des enjeux et des orientations d'actions pour 2023-2027

L'analyse du bilan de l'accidentologie sur la période 2017-2021 a conduit à identifier cinq enjeux :

- ✓ Le risque routier professionnel,
- ✓ Les deux-roues motorisés,
- ✓ Les nouveaux modes de mobilité dite « douce »,
- ✓ Les conduites à risque,
- ✓ Les jeunes.

Les groupes de travail ont privilégié des actions concrètes qui semblaient pertinentes et réalisables sur la période.

4.1 Enjeu « Risque routier professionnel »

Amélioration de la connaissance	Infrastructure	Éducation – sensibilisation Formation – information	Contrôle et sanctions
Sensibiliser les forces de sécurité sur la collecte des données d'accidents (BAAC), de façon à identifier l'accident routier professionnel. (préfecture)	Agrandir et adapter les aires de covoiturage. (collectivités)	Continuer à inciter au covoiturage. (tous)	Contrôler strictement l'équipement des véhicules de service et de fonction et le port de la ceinture. (FSI)
	Sensibiliser les grandes surfaces et les inciter à mettre à disposition des places de stationnement de leurs parkings pour le covoiturage. (tous)	Sensibiliser et éduquer les professionnels à l'arrimage. (tous)	Renforcer les contrôles de l'état des véhicules, de l'arrimage et du respect des limites de charges. (FSI)
Travailler avec les branches professionnelles qui ont des risques routiers spécifiques. (tous)	Proposer des solutions de transport collectif hors route ou en site protégé. (collectivités)	Sensibiliser les entreprises et les conducteurs à l'état du véhicule. (tous)	
Informers les chefs d'entreprise sur leur possibilité de dépister les conduites addictives. (tous)		Renforcer les actions d'information et de sensibilisation à destination des futurs salariés (étudiants, lycéens, apprentis). (tous)	
		Développer la sensibilisation et la formation sur les risques routiers professionnels au sein de l'entreprise. (tous)	

Amélioration de la connaissance	Infrastructure	Éducation – sensibilisation Formation – information	Contrôle et sanctions
		Inciter et accompagner les entreprises à mettre en place des règlements intérieurs intégrant la thématique sécurité routière (alcool, distracteurs, ceinture, éco-conduite, Ead, arrimage). (tous)	

4.2 Enjeu « Deux-roues motorisés »

Amélioration de la connaissance	Infrastructure	Éducation – sensibilisation Formation – information	Contrôle et sanctions
Identifier les itinéraires Accidentogènes. (tous)	Renforcer et améliorer la pertinence et la cohérence de la signalisation. (collectivités)	Développer les actions de sensibilisation envers les motocyclistes. (tous)	Dans la lutte contre le débridage, renforcer : - les contrôles routiers - les contrôles dans les points de vente et de réparation. (FSI)
Dans le cadre des réunions d'arrondissements avec les gestionnaires de voirie, les collectivités et les forces de l'ordre, identifier les secteurs sensibles pour les 2RM. (tous)	Sensibiliser et mobiliser les aménageurs routiers (en partenariat avec le CNFPT, les associations motos) aux risques des 2RM sur les obstacles latéraux, les glissances, l'aménagement en milieu urbain (guide CERTU) et la signalisation des travaux. (collectivités)	Développer les formations post-permis, éventuellement avec des incitations de la part des assureurs. (tous)	Renforcer les contrôles sur les lieux de "pousse". (FSI)
		Continuer et développer le partenariat avec les clubs et associations existants. (tous)	Utilisation du curvomètre. (FSI)
			Intensifier les contrôles alcool et stupéfiants. (FSI)
			Lutter contre le non-port du casque. (FSI)

Amélioration de la connaissance	Infrastructure	Éducation – sensibilisation Formation – information	Contrôle et sanctions
Pérenniser le partenariat avec les clubs motos et organiser des rencontres avec les forces de l'ordre et les gestionnaires de voirie. (tous)	Mettre en évidence les obstacles routiers peu visibles de nuit. (tous)	Promouvoir les opérations « motards d'un jour » auprès des gestionnaires de voirie et des élus. (préfecture)	Sanctionner les remontées de file à vitesse inadaptée. (FSI)
Recenser les accidents 2RM lors de la circulation inter file (Solliciter les forces de l'ordre en cas d'accident corporel et les assureurs en cas d'accident mortel). (préfecture)	Améliorer des infrastructures susceptibles de représenter un danger pour les 2RM (bouches d'égouts, raccord de pont, bandes rugueuses, etc.). (collectivités)	Pérenniser les actions de sensibilisation comme les journées de trajectoire de sécurité de la gendarmerie. (tous)	
Mettre en œuvre l'application MR2RM pour faire remonter les points de danger pour les deux-roues motorisés. (tous)	Définir les modalités d'échanges et de communication entre les usagers 2RM et les gestionnaires de voirie : identifier auprès des gestionnaires de voirie des référents 2RM, qui seraient notamment amenés à analyser les projets d'ouvrages routiers sous l'angle 2RM, en lien avec le chargé de mission 2RM. (tous)	Développer les actions de sensibilisation, notamment avec l'utilisation du casque-choc en milieu scolaire en particulier. (préfecture)	
	Identifier un référent 2RM auprès de chaque gestionnaire de voirie. (collectivités)	Développer les actions de sensibilisation avec utilisation du curvomètre. (FSI)	

Amélioration de la connaissance	Infrastructure	Éducation – sensibilisation Formation – information	Contrôle et sanctions
	Multiplier les circuits dédiés aux 2RM et les pistes d'éducation. (collectivités)	Développer les campagnes de sensibilisation par voie d'affichage, spots radio ou cinéma et par l'utilisation des panneaux à messages variables et même des campagnes d'informations réglementaires sur la conduite 2RM. (préfecture)	
	Mise en place de tronçons routiers pédagogiques en vue de la pratique de la trajectoire de sécurité. (tous)	Développer les actions de sensibilisation au partage de la route envers les apprentis conducteurs de voitures. (tous)	
		Développer les actions de sensibilisation ou formation continue en direction des motocyclistes adultes (Plan de Prévention des Risques Routiers). (tous)	
		Canaliser l'activité « pousse » hors de la voie publique. (tous)	
		Sensibiliser les jeunes conducteurs par le biais de témoignages de victimes en 2RM. (préfecture)	
		Sensibiliser les parents sur l'importance du permis AM et leur responsabilité. (tous)	

Amélioration de la connaissance	Infrastructure	Éducation – sensibilisation Formation – information	Contrôle et sanctions
		<p>Sensibiliser les cyclomotoristes plusieurs fois par an par le biais de leurs représentants notamment. (tous)</p> <p>Promouvoir l'importance des équipements de sécurité pour les motocyclistes et les cyclomotoristes et promouvoir le port de l'airbag moto. (tous)</p> <p>Promouvoir les valeurs de comportements dans la conduite 2RM, mais aussi du vélo (démarches de sensibilisation à mener également auprès du jeune public vis-à-vis des pratiques à risques, via en particulier les établissements d'enseignement). (tous)</p>	
		<p>Sensibilisation à l'importance de l'airbag moto / faciliter l'achat de ce type d'équipement. (tous)</p>	

4.3 Enjeu « Les nouveaux modes de mobilité dite « douce » »

Amélioration de la connaissance	Infrastructure	Éducation – sensibilisation Formation – information	Contrôle et sanctions
Rappeler et développer la connaissance liée aux déplacements doux ainsi que leurs réglementations. (tous)	Séparer les flux routiers par l'aménagement de voies vertes avec un tracé spécifique à ces nouveaux modes de déplacement. (collectivités)	Renforcer la communication par des campagnes ciblées et la distribution de flyers. (tous)	Renforcer les sanctions concernant les EDPm dans le Code de la route par la prise d'arrêtés municipaux. (collectivités)
Améliorer la connaissance des vendeurs d'EDPm en matière d'obligations envers les acheteurs. (préfecture)	Sécuriser les pistes cyclables de bout en bout afin d'éviter la traversée d'axes dangereux. (collectivités)	Informers les utilisateurs sur la réglementation (assurance, homologation, équipements). (préfecture)	Renforcer les contrôles : assurance, équipements, homologation. (FSI)
Effectuer un diagnostic de ces nouveaux modes de déplacement autour des établissements scolaires. (collectivités)	Développer les infrastructures pour les piétons à proximité des établissements scolaires et sécuriser celles existantes. (collectivités)	Sensibiliser sur les dangers des distracteurs (téléphone, casque et écouteurs) et sur les conduites addictives. (préfecture)	Équiper les forces de l'ordre de curvomètres en nombre suffisant. (FSI)
Faire de La Réunion un modèle de développement pour ces modes de transport. (collectivités)	Entretien des pistes cyclables existantes et en aménager de nouvelles plus sécurisées (voies vertes). (collectivités)	Sensibiliser les élus des communes afin de mieux comprendre la nécessité de voies vertes en nombre suffisant. (préfecture)	Renforcer la verbalisation des groupes de cyclistes qui circulent à plusieurs de front. (FSI)
	Améliorer la qualité des revêtements des voies vertes et les orienter en fonction du sens du vent. (collectivités)	Sensibiliser sur la pratique et sur la réglementation dans les établissements scolaires. (tous)	
	Favoriser les lieux de stationnement pour les élèves. (collectivités)	Encadrer les vendeurs d'EDPm et leur rappeler leur devoir d'information. (préfecture)	

Amélioration de la connaissance	Infrastructure	Éducation – sensibilisation Formation – information	Contrôle et sanctions
		Responsabiliser les utilisateurs d'EDPm ainsi que les autres usagers de la route. (préfecture)	

4.4 Enjeu « Les conduites à risque »

Amélioration de la connaissance	Infrastructure	Éducation – sensibilisation Formation – information	Contrôle et sanctions
Vitesse			
Améliorer la connaissance des vitesses pratiquées en circulation et lors des accidents. (tous)	Prévoir des lieux pour les adeptes de la vitesse comme le projet de circuit à l'étude sur la commune de Saint-Pierre. (collectivités)	Mise en place de stages de sensibilisation à l'écoconduite. (tous)	Poursuivre la mise en œuvre du plan départemental de contrôles routiers. (FSI)
		Mise en place de stages de maîtrise d'un véhicule dans les conditions d'urgence. (tous)	Multiplier les opérations de contrôle par les forces de l'ordre. (FSI)
		Communiquer sur l'aspect illusoire d'un gain de temps sur un trajet par rapport aux risques encourus. (préfecture)	Sanctionner le débridage des 2RM et des EDPm. (FSI)
			Développer la mise en place de radars de feu. (préfecture)
		Accélérer le développement des radars fixes. (préfecture)	
		Communiquer sur les alternatives aux poursuites. (préfecture)	

Amélioration de la connaissance	Infrastructure	Éducation – sensibilisation Formation – information	Contrôle et sanctions
CONDUITES ADDICTIVES			
Travailler avec la MILDECA, l'ARS, les associations et les professionnels de santé. (préfecture)	Développer et sécuriser les transports de nuit par navette. (tous)	Communiquer à destination des familles (repas de fêtes). (préfecture)	Contrôler les établissements de vente de boisson concernant le respect de la mise à disposition d'éthylotests. (FSI)
Améliorer les connaissances des habitudes de consommations d'alcool et de stupéfiants à La Réunion. (préfecture)		Informier sur les conséquences financières en cas de conduite addictive. (préfecture)	Poursuivre les contrôles. (FSI)
Améliorer le recueil d'information sur la consommation d'alcool et de stupéfiants sur les accidents. (préfecture)		Sensibiliser les employeurs sur les conduites addictives. (préfecture).	
		Republier les posts des associations contre l'alcool et les stupéfiants. (tous)	
		Développer les actions de sensibilisation par les distributeurs de boissons. (préfecture)	
		Augmenter la collaboration avec les grandes surfaces pour les opérations de sensibilisation. (préfecture)	
		Se rapprocher des communes pour le calendrier des festivités et la mise en place d'actions de prévention. (préfecture)	

Amélioration de la connaissance	Infrastructure	Éducation – sensibilisation Formation – information	Contrôle et sanctions
DISTRACTEURS			
Développer le volet distracteurs dans le bilan annuel. (préfecture)		Sensibiliser les parents à montrer l'exemple afin de ne pas utiliser le téléphone au volant pour les futures générations de conducteurs. (tous)	Poursuivre les contrôles. (FSI)
Améliorer la connaissance sur ce phénomène. (préfecture)		Travailler avec les compagnies d'assurances sur des mesures incitant aux bons comportements. (tous)	
		Étudier la possibilité de développer la communication et les messages de prévention sur les réseaux sociaux, notamment en collaborant avec les influenceurs. (préfecture)	

4.5 Enjeu « Les jeunes »

Amélioration de la connaissance	Infrastructure	Éducation – sensibilisation Formation – information	Contrôle et sanctions
Développer la connaissance de l'accidentalité liée aux déplacements des jeunes selon les différents modes de déplacement. (préfecture)	Examiner l'insécurité routière aux abords des établissements scolaires en intégrant l'ensemble des modes de déplacement. (collectivités)	1° axe : agir sur les comportements en milieu scolaire, hors milieu scolaire et en milieu familial	– renforcer les contrôles de la réglementation des débits de boissons alcoolisées. (FSI)

Amélioration de la connaissance	Infrastructure	Éducation – sensibilisation Formation – information	Contrôle et sanctions
Recenser les structures accueillant des jeunes (écoles, associations sportives, culturelles...) et identifier les actions menées par les différents intervenants. (préfecture)		- compléter le continuum éducatif par les actions spécifiques (permis piéton, permis vélo, journée sécurité routière dans les établissements scolaires). (préfecture)	- poursuivre et cibler les contrôles des usagers de la route en tenant compte notamment des facteurs horaires d'accidentalité des jeunes (alcool, stup). (FSI)
		- consolider le partenariat créé avec l'EN. (préfecture)	- renforcer les contrôles sur le débridage et les équipements des 2RM. (FSI)
		- responsabiliser les adultes sur l'exemple à donner à leurs enfants en inculquant les valeurs du partage de la route. (tous)	- intensifier les immobilisations des véhicules ne pouvant être régularisés. (FSI)
		- sensibiliser sur la vie "après l'accident". (tous)	- développer les alternatives à la sanction pour les jeunes. (FSI)
		- former des référents sécurité routière dans l'ensemble des structures qui accueillent des jeunes. (collectivités)	- intensifier les contrôles stupéfiants. (FSI)
		- faire participer les parents à une action sécurité routière à l'école. (tous)	
		- éduquer les jeunes en décrochage scolaire (associations, missions locales, centre régional d'information jeunesse). (tous)	

Amélioration de la connaissance	Infrastructure	Éducation – sensibilisation Formation – information	Contrôle et sanctions
		<ul style="list-style-type: none"> - valoriser la conduite accompagnée et renforcer l'éducation en école de conduite. (préfecture) - développer des échanges entre les sportifs auto/moto et les jeunes. (tous) - impliquer les structures éducatives et les entreprises accueillant des apprentis sur le risque routier. (tous) - informer et sensibiliser au port des équipements de sécurité à vélo, à 2RM et en EDPm. (tous) - apporter une culture sécurité routière aux organisateurs de soirées. (tous) 2° axe : développer et cibler la communication - imaginer des supports sécurité routière (livre, BD, affiches, films). (tous) - favoriser l'initiative des jeunes pour diffuser des messages de sécurité routière (smartphone, réseaux sociaux, ensemble des lieux de conso d'alcool). (tous) 	

Amélioration de la connaissance	Infrastructure	Éducation – sensibilisation Formation – information	Contrôle et sanctions
		- accentuer la communication tous vecteurs (affiches, TV, radio...). (préfecture)	
		- pratiquer l'identification d'un capitaine de soirée (SAM). (tous)	
		- transmettre les données relatives à l'accidentalité des jeunes aux établissements d'enseignement de la conduite en vue de leur diffusion. (préfecture)	
		- intensifier la communication sur les effets et les sanctions encourues (alcool et zama). (préfecture)	
		Favoriser la sensibilisation auprès des personnes à mobilité réduite. (tous)	
		Sensibiliser les jeunes par le biais des clubs sportifs. (tous)	
		Recruter des IDSR "jeunes" qui pourront sensibiliser les jeunes. (préfecture)	
		Augmenter la communication pour mettre en avant les actions à l'extérieur des établissements scolaires. (tous)	

5 Présentation des modalités de suivi

Les orientations d'actions prescrites dans le présent DGO doivent être mises en œuvre par l'État, les collectivités territoriales et leurs partenaires jusqu'en 2027, en étroite collaboration.

5.1 Suivi du déploiement du DGO

La mobilisation de tous les acteurs autour de ces enjeux, sur le long terme, implique des réunions annuelles des groupes de travail.

Ces réunions permettront la création et le maintien d'un véritable réseau des acteurs de la sécurité routière à La Réunion. Leur caractère informel impulsera une nouvelle dynamique dans ce domaine et favorisera la mutualisation des moyens pour les actions de prévention et une meilleure coordination de ces actions.

Il s'agira d'analyser l'évolution de l'accidentalité dans le département, par rapport à l'année précédente et par rapport au reste de la France. Elles seront également l'occasion de faire le bilan des actions accomplies depuis la signature du DGO et des actions encore à mettre en œuvre.

5.2 Évaluation

L'évaluation de la mise en œuvre du Document général d'Orientations se fera chaque année lors de l'élaboration du Plan départemental d'Actions de Sécurité Routière (PDASR) et du Plan Départemental de Contrôles Routiers (PDCR).

Cette évaluation s'appuiera sur :

- les bilans annuels de l'accidentalité et des infractions,
- la réalisation des objectifs,
- le nombre et l'impact des actions de sécurité routière dans le département depuis la signature du DGO.

Le PDASR permettra chaque année d'affiner l'action des différents acteurs à La

Réunion dans le domaine de la sécurité routière, dans le cadre des orientations prévues initialement par le DGO.

5.3 Communication

Dans le cadre de ce DGO, l'accent sera mis sur la communication à travers les médias de masse que sont la télévision, la radio, le cinéma mais aussi Internet.

En effet l'auditoire est, dans une large mesure, captif et donc plus réceptif au message qui va lui être adressé.

Ces campagnes de communication seront en adéquation avec les différents bilans de l'accidentalité sur l'île.

6 Glossaire

ACCIDENT CORPOREL DE LA CIRCULATION ROUTIÈRE :

- provoque au moins une victime (personne décédée ou nécessitant des soins médicaux),
- survient sur une voie ouverte à la circulation publique,
- implique au moins un véhicule,
- Sont également exclus tous les accidents matériels ainsi que les accidents corporels qui se produisent sur une voie privée ou qui n'impliquent pas de véhicule.

BLESSÉ : Victime nécessitant des soins médicaux.

BLESSÉ HOSPITALISÉ (BH) : Victime admise comme patient dans un hôpital plus de 24 heures.

DGO : Document Général d'Orientations.

EAD : Éthylotest Anti Démarrage.

EDPm : Engin de Déplacement Personnel motorisé

FSI : Forces de sécurité intérieure.

ONISR : Office National Interministériel de la Sécurité Routière.

PDASR : Plan Départemental d'Actions de Sécurité Routière.

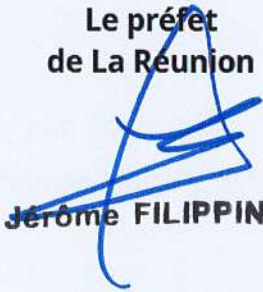
TUÉ : Décédé sur le coup ou dans les 30 jours qui suivent l'accident.

7 Les signataires

Signatures du Document Général d'Orientations (DGO) 2023-2027 pour la sécurité routière, à Saint-Denis de La Réunion, le

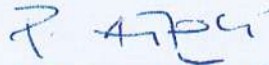
Le préfet
de La Réunion

Jérôme FILIPPINI



Le procureur général près la cour d'appel
de Saint-Denis de La Réunion

Fabienne ATZORI
Procureure Générale



La présidente
du Conseil Régional

Huguette BÉLÉO



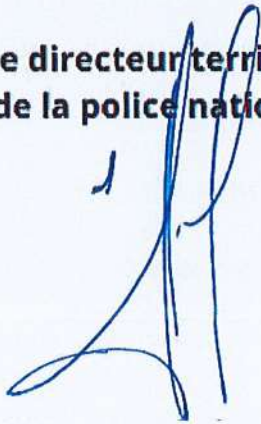
Le président
du Conseil Départemental

Pour le Président du Conseil départemental,
et par délégation,
L'Elu délégué,

Jean-François PAYET



Le directeur territorial
de la police nationale



Le commandant
de la gendarmerie nationale
de La Réunion



La rectrice
de l'académie
de La Réunion

La Rectrice

Chantal MANÈS-BONNISSEAU



Le directeur general
de la CGSS Réunion

Bun

